

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2024\_093

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise GRAMARI en date du 4 juin 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de raccordement ENEDIS,  
Allée de la Forclaz.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En raison de ces travaux, la circulation l'Allée de la Forclaz sera en demi-chaussée par alternat de feux tricolores et la vitesse limitée à 30 km/h **du Lundi 24 Juin 2024 au Mercredi 3 Juillet2024.**

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3 :** L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,



A Scionzier, le 04/06/2024

Le Maire,  
**Sandro PÉRIN**

